



La vérification de l'exactitude technique

Droits d'inscription

Membres et candidats à l'exercice : 50 \$

Étudiants inscrits : 25 \$

Membres de 65 ans et plus : 25 \$

Membres d'un organisme partenaire de l'OTTIAQ : 50 \$

Non-membres : 87,50 \$

M'inscrire



Description

Dans des cas particuliers susceptibles d'avoir des répercussions financières ou juridiques, il arrive qu'un client ait besoin d'un avis officiel sur l'exactitude du sens d'un document ou d'une série de documents. Fort de cet avis officiel, il sera à même de prendre une décision éclairée sur la suite qu'il souhaite donner à ces cas.

L'atelier porte sur cette tâche particulière et très délicate que constitue la vérification de l'exactitude technique de la traduction. Qui peut remplir cette tâche? Quels renseignements faut-il obtenir des clients tout en préservant le caractère confidentiel de l'information? Comment se déroule la vérification? Que doit contenir le rapport de vérification ou d'expertise? Comment doit-il être rédigé? Quelle est la responsabilité du vérificateur?

Mise en ligne : septembre 2012

Formateur

André Senécal, traducteur agréé, rédacteur agréé

André Senécal compte 33 ans d'expérience comme traducteur technique en mécanique aviation et en mécanique industrielle au Bureau de la traduction du gouvernement fédéral. Il a aussi dirigé un service de traduction pendant 12 ans. Maintenant à la retraite, il donne plusieurs ateliers de perfectionnement à l'intention des traducteurs professionnels. Auteur de l'ouvrage Traduire pour l'aviation civile et militaire, publiée chez Linguattech, il a aussi rédigé de nombreux articles sur la traduction technique